

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier

-Rapport annuel-
2023



ÎLE DE
Noirmoutier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA).....	3
A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.	3
B. Vocations du rapport annuel.....	4
C. Le rapport annuel 2022	5
II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER	6
A. La Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.....	6
B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Ile de Noirmoutier	7
C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ..	8
III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER	11
A – LE LOGEMENT	11
B – LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS	12
C – LES STATIONNEMENTS	17
D – LOISIRS ET TOURISME.....	20
E – ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	24
F – SCOLARITÉ POUR TOUS / CLASSES ULIS ILE DE NOIRMOUTIER	26
G - PERSPECTIVES 2024	27

I.CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité composée notamment de représentants de communes, d'associations ou organismes représentant tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques, de représentants d'autres usagers.

Cette commission :

- ✓ dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- ✓ détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports.
- ✓ organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- ✓ est destinataire des Ad'Ap pour l'ensemble des ERP (publics et privés) situés sur le territoire communautaire.
- ✓ est associée à la démarche de mise en accessibilité des ERP situés sur son territoire et est de ce fait destinataire des documents de suivi de mise en accessibilité.
- ✓ met à jour, par voie électronique, la liste des ERP qui ont élaboré un Ad'Ap et des ERP accessibles.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Des communes peuvent créer une Commission Intercommunale. Celle-ci exerce pour l'ensemble des communes concernées les missions d'une commission communale. Cette Commission Intercommunale est présidée par l'un des Maires des communes, qui arrêtent conjointement la liste de ses membres.

Lorsque la compétence en matière de transports ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un établissement public de coopération intercommunale, la Commission pour l'accessibilité doit être créée auprès de ce groupement.

Elle est alors présidée par le Président de l'établissement. La création d'une Commission Intercommunale est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus.

B. Vocations du rapport annuel

Un **support de travail** pour :

- ✓ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- ✓ Capitaliser les actions ;
- ✓ Échanger entre communes ;

Un **document de pilotage** pour :

- ✓ Connaître les acteurs du territoire insulaire ;
- ✓ Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- ✓ Recenser les actions et les rendre cohérentes.

Un **outil de communication** pour :

- ✓ Établir la concertation ;
- ✓ Informer les citoyens ;
- ✓ Mettre en avant les réussites ;
- ✓ Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

Depuis sa mise en place, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Ile de Noirmoutier a établi **14 rapports annuels et un rapport pluriannuel 2009/2013**.

Ces rapports sont consultables en ligne sur le site internet de la collectivité : www.cdc-iledenoirmoutier.com/notre-action-pour-l-accessibilite.

C. Le rapport annuel 2022

Approuvé par l'Assemblée délibérante réunie le 30 mars 2023, le projet de rapport annuel 2022 a été transmis, conformément à l'article L2143-3 du CGCT, aux quatre Maires de l'Ile de Noirmoutier, au Préfet de la Vendée, au Président du Conseil Départemental de la Vendée, ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Ce rapport a également été adressé sous format dématérialisé à la DDTM.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER



RAPPORT ANNUEL 2022



L'année 2022 a été marquée par :

- ✓ la livraison, par Vendée Habitat, en février 2022, de **5 nouveaux logements accessibles PMR**, de type 3, au sein de la résidence du Pré Levain à Noirmoutier en l'île ;
- ✓ les travaux de mise en accessibilité du cimetière Saint Philbert ;
- ✓ l'organisation de **parcours accessibilité** par l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » sur les communes de Barbâtre, l'Epine et Noirmoutier en l'île ;
- ✓ l'installation de **panneaux « stationnements réservés »** mentionnant le montant de l'amende en cas de comportements frauduleux sur les communes de la Guérinière et l'Epine ;
- ✓ la démarche de **recensement et d'évaluation** par l'APF Vendée des arrêts de **car hors scolaire** sur le Département ;
- ✓ l'aménagement réalisé pour la saison sur le site de **la plage des Sableaux** à Noirmoutier en l'île (tapiroul, 2 nouveaux stationnements PMR, arrêt de la navette estivale gratuite à proximité, tiralo) ;
- ✓ l'action de communication portée par l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier ».

II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier regroupe les 4 communes du territoire insulaire : Barbâtre, la Guérinière, l'Épine et Noirmoutier en l'Île. La superficie de l'Île de Noirmoutier est de 48,83 km², avec une population s'élevant à 9 305 habitants à l'année (INSEE 2018).

Conformément à l'article L 2141-3 du CGCT précité, la structure intercommunale a créé une Commission Intercommunale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la Communauté de Communes, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques et d'usagers.

La MDPH a été sollicitée pour connaître le nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH ainsi que le nombre d'enfants en situation de handicap sur le territoire insulaire.

Sont recensés, au 22 juin 2023 :

- 719 personnes en situation de handicap dans l'EPCI de l'Île de Noirmoutier ;
- 206 bénéficiaires de l'AAH au 22 juin, contre 212 en 2022 ;
- 53 jeunes de moins de 19 ans en situation de handicap, contre 47 en 2022.

Les travailleurs ESAT ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et sont intégrés à ces données.

Les personnes bénéficiant de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % pour lesquels leur handicap est une « restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi ».

S'agissant des enfants, un trouble « dys » isolé ne permet pas une reconnaissance handicap. Les enfants sont intégrés en classe ULIS, établissement spécialisé, IME, scolarisés à domicile...

S'agissant du taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ; le taux déclaré auprès du FIPHFP pour l'année 2022 est de 5,06 %. La Communauté de Communes respectant son obligation d'emploi, elle n'est pas soumise au versement d'une contribution annuelle.

B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Ile de Noirmoutier

La création par le Conseil communautaire de l'Ile de Noirmoutier, en mai 2008, d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées répond aux exigences posées à l'article 46 de la loi de 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à la volonté des élus du territoire de s'engager dans une démarche de concertation pour la mise en accessibilité du territoire.

C'est une instance de concertation dont le but ultime est de rendre tout accessible à tous : accès à la chaîne de déplacement (transport, voirie), aux espaces verts, aux services publics, à l'éducation, au logement.

La vocation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est de permettre à tous de vivre dans la ville : la liberté d'aller et venir est fondamentale. Les différentes communes de l'Ile de Noirmoutier se sont engagées dans cette démarche.

Son rôle consiste à donner son avis sur l'ensemble des projets sur le territoire. Il s'agit aussi de recenser les besoins pour y répondre dans les prochaines années.



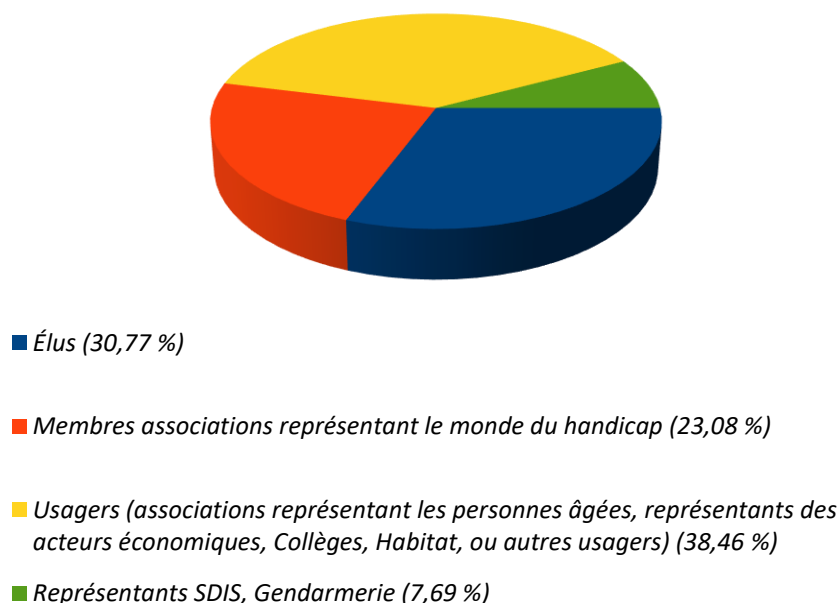
C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Suite à la démission, en décembre 2022, de **Madame Cindy PALVADEAU** de ses fonctions de Conseillère communautaire de la Guérinière, **Monsieur Pierrick ADRIEN**, Conseiller communautaire référent, Maire de la Guérinière, a fait part de son souhait d'être convié aux réunions de la CIA.

Par ailleurs, suite à la dissolution de l'association des assistantes maternelles agréées de l'île aux enfants, prononcée lors de l'Assemblée Générale du 7 mars 2023, **Madame Colette GROIZARD** qui représentait cette association au sein de la CIA, n'est plus membre.

Enfin, **Madame Muriel COUILLON** ayant intégré l'APF 85 ; elle a souhaité être suppléante de Madame Joyce JOUS, en remplacement de **Madame Catherine GUILLOTON**. Néanmoins, Madame COUILLON étant déjà membre élue de la CIA, et souhaitant poursuivre son implication au sein de la commission en tant que membre élue de la Commune de Noirmoutier en l'île, elle ne peut être désignée représentante suppléante de l'APF 85.

Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en 2023



La composition de la commission, au 19 octobre 2023, est reprise ci-après :

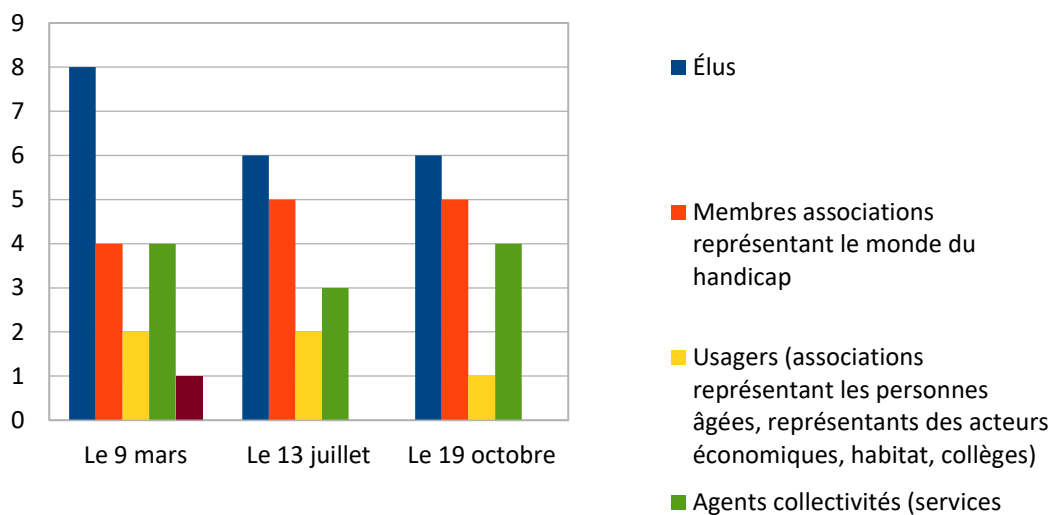
Associations représentant des personnes handicapées	
Association Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier	Monsieur Claude MERCERON Madame Stéphanie GONTHIER Monsieur Stéphane NICOLEAU Madame Véronique SAVAGE
APF France handicap	Madame Joyce JOUS
Association Mi d'Eau-Mi sol	Monsieur Hugues AGNIEL
Associations représentant les personnes âgées	
Monsieur Jack MARCHAND, Président du Casse Poï Guernerin	
Usagers	
Madame Béatrice GOIN BESSON, Présidente de l'Association Jumeaux et Plus	
Madame Marie-Christine KERVIEL	
Madame Anne-Gaëlle LORAND	
Madame Karine MARTIN, Directrice Collège Les sorbets	
Madame Sonia ZEMBILGOTIAN, Principale du Collège Molière	
Habitat	
Monsieur François BAUBINEAU, Vendée Logement	
Madame Pascale MACE, Vendée Habitat	
Acteurs économiques	
Monsieur Jérôme GANUCHAUD, Fédération vendéenne de l'Hôtellerie de plein air	
Monsieur Pierrick WATTECAMPS, Fédération hôtelière de Vendée	
Service Départemental d'Incendie et de Secours : Lieutenant Michaël CAPELLE	
Gendarmerie : Major Stéphane SCAVINER	
Élus	
<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Jacques BOBIN, <i>Vice-Président de la Commission</i>	
Laurence DATTIN-KROTOFF	Muriel COUILLON
Anne LAROCHE-JOUBERT	Dominique CHANTOIN
Béatrice DUPUY	
Sylvie GUEGUEN	Jean-Maurice FOUASSON



La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité s'est réunie à 3 reprises en 2023.

La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et la participation aux réunions sont homogènes.

Participation de la CIA en 2023



III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A – LE LOGEMENT

a) Accessibilité des logements locatifs aux personnes en situation de handicap

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de recenser l'offre de logements accessibles.

La liste des logements accessibles transmise par **Vendée Habitat**, fait état, au 31 décembre 2022, de 30 logements sur la Commune de Noirmoutier en l'île, 12 sur la Guérinière, 8 sur l'Épine et 1 sur Barbâtre, soit un total de **51 logements accessibles sur le territoire de l'Île de Noirmoutier**.

Vendée Logement, comme l'année passée, dispose de **18 logements accessibles** : 14 sur la Commune de La Guérinière, 3 sur la Commune de Noirmoutier en l'île et 1 sur la Commune de l'Épine.

Il a été indiqué que des travaux de remplacement de baignoires par des douches sont programmés pour 7 logements.

b) L'habitat inclusif

Monsieur Claude MERCERON a rappelé que l'Association « Grandir Ensemble Île de Noirmoutier » participe aux travaux du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), qui est une instance de démocratie participative locale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Il souhaite souligner l'importance de l'habitat inclusif. Des échanges issus de ce groupe de travail, ressort l'importance de privilégier la mixité des populations.

A l'occasion du **forum « Bien vieillir »**, qui s'est tenu le 21 novembre, une conférence sur l'habitat intergénérationnel et inclusif a été proposée.

De même, la Communauté de Communes a organisé **une veillée urbaine** pour recueillir la parole des habitants dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'atelier de concertation, ouvert à tous les habitants et acteurs locaux, s'est déroulé le jeudi 26 octobre à la salle Hubert Poignant.

B – LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS

a) Mise à jour de la liste des Établissements Recevant du Public

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de tenir à jour une liste des ERP et de leur situation au vu de leur obligation de mise en accessibilité.

Ont été exposés les travaux réalisés ou en cours sur **la Commune de l'Epine** :

- ✓ rénovation complète de l'école publique ;
- ✓ installation d'une rampe en béton sur le bâtiment de la Maison des associations ;
- ✓ étude en cours avec Vendée Expansion pour la Salle de sports ;
- ✓ amélioration de l'accès des PMR à l'église, avec l'annotation d'un numéro de téléphone pour une assistance lorsque la porte est fermée.

Pour la Commune de Noirmoutier en l'île, il est prévu un aménagement de la rue de l'église et du parvis : les 2 marches de l'entrée de l'édifice seront supprimées. Des stationnements PMR ont été positionnés à proximité de l'église pour l'été 2023.

Par ailleurs, des travaux sont en cours sur le site du Fort Saint Pierre avec notamment l'équipement d'un ascenseur.

La capitainerie du Port de Noirmoutier en l'île a changé d'implantation et intégré l'ancienne Maison du Port, qui est accessible.

S'agissant du cimetière Saint Philbert, le portillon a été changé.

Par ailleurs, lors de la réunion du 9 mars, il était indiqué que l'Association « Do it tour sel » proposait en don un tapiroul de 8 à 10 mètres ; cette proposition a été transmise aux 4 communes.

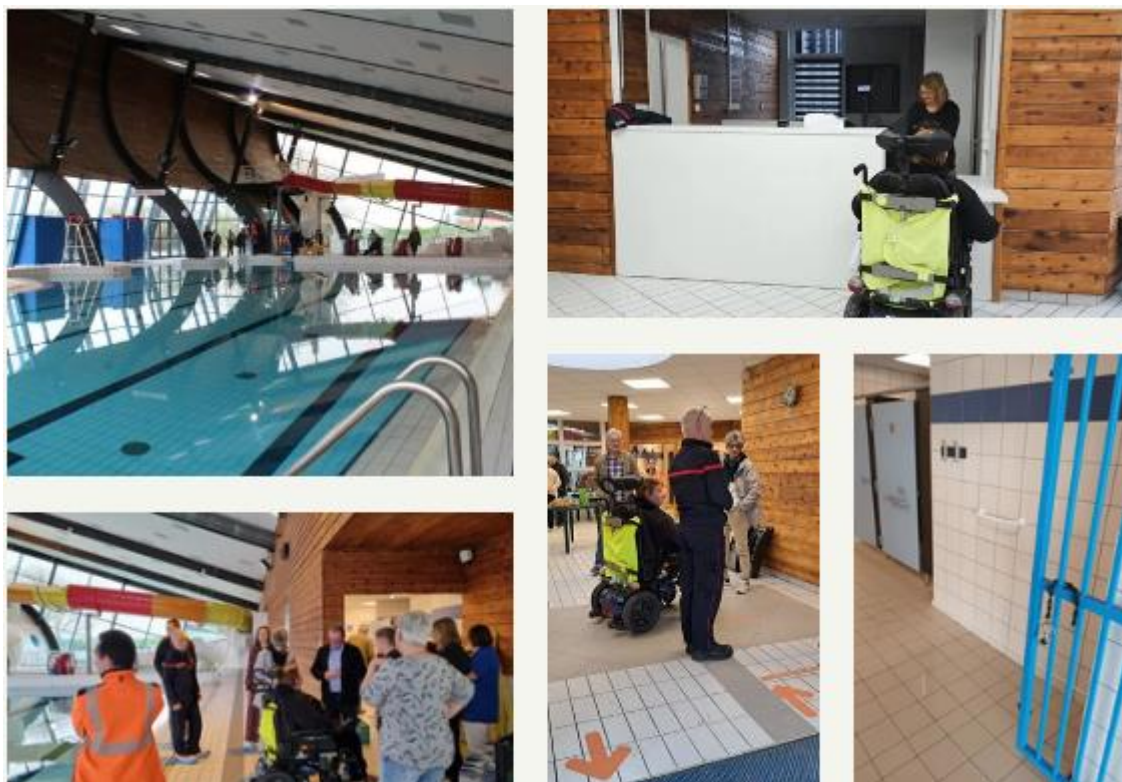
La Commune de la Guérinière a fait part de son intérêt ; le tapiroul a été installé pour l'accès PMR du nouveau sanitaire à proximité du Club Mickey situé au boulevard de l'Océan.



S'agissant des bâtiments intercommunaux, 18 membres de la CIA ont participé à une visite de la piscine avant réouverture au public, le 27 avril 2023.

La Commission a pu tester le cheminement de l'entrée de la piscine, vers les vestiaires jusqu'au bassin, en passant par les sanitaires et les douches.

Les travaux réalisés apportent dans l'ensemble satisfaction. Il a notamment été relevé par quelques membres la grandeur des 3 cabines PMR, le côté pratique des bancs/fauteuils à assises rabattables dans les vestiaires.



Il a été suggéré :

- le remplacement d'une assise de fauteuil dans au moins une des cabines PMR, car pas assez large. Le service Piscine reste attentif aux besoins et propose de procéder au changement de siège s'il en est constaté la nécessité.
- l'ajout d'une barre d'appui pour accéder au SPA. Après vérification, il n'est pas possible de fixer une main courante sur le décor rocher du SPA, qui est trop fragile. De même, il n'est pas envisageable de la fixer dans le sol car des fissures pourraient survenir. Il s'avère que le SPA, de par sa structure, reste difficilement accessible aux PMR.
- l'installation de 2 mains courantes supplémentaires à la sortie des douche ; le nécessaire a été fait.

Par ailleurs, les 2 fauteuils (pour les transferts et pour la mise à l'eau) ont été livrés le 26 juillet et le 4 août.

La piscine est désormais entièrement accessible en toute autonomie. La Commission a souligné que l'équipe de la Piscine est particulièrement à l'écoute des usagers.

b) La Voirie et les espaces publics

Retours sur les parcours accessibilité réalisés par l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier »

L'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » a réalisé des parcours accessibilité sur les Communes de Barbâtre (le 13 juillet 2022), l'Epine (le 16 juillet 2022) et Noirmoutier en l'île (le 14 octobre 2022).

Les conclusions de ces opérations, avec les photos illustrant les difficultés rencontrées, ont été transmises aux communes concernées et présentées en commission. Un point sur la suite donnée aux observations formulées a été fait lors de la Commission du 9 mars 2023.

Les Directeurs des services techniques municipaux ont apporté des précisions aux participants.

Pour ce qui concerne **le centre-ville de Noirmoutier en l'île**, il a été signalé que ce secteur est concerné par un projet d'aménagement global auquel la commission sera associée, et dont la concrétisation est prévue pour 2024/2025.

Pour ce qui concerne **la Commune de la Guérinière**, Madame Joyce JOUS a indiqué être en contact régulièrement avec ladite commune qui n'hésite pas à solliciter son expertise pour les aménagements.

Une réflexion est en cours avec **la ville de Barbâtre** sur l'amélioration à apporter au secteur de la rue de la Poste jusqu'à la Croix rouge, dont la largeur des trottoirs parfois insuffisante s'avère dangereuse pour l'ensemble des piétons.

À l'issue des échanges, Monsieur Jacques BOBIN a souligné les avancées faites et les réponses apportées dans l'ensemble des communes de l'île.

Aménagement rue Saint Jean sur la Commune de l'Epine

La commission a été alertée par une administrée, par courriel du 3 mars, sur la dangerosité de l'aménagement installé rue Saint Jean, à l'Epine.



Suite aux échanges qui se sont tenus lors de la commission du 9 mars, le Conseil départemental a été saisi sur la dangerosité de l'aménagement réalisé rue Saint Jean sur la Commune de l'Epine ; un courrier a été adressé au Président du Département le 14 mars, avec en copie Monsieur le Maire de l'Epine, Madame LAROCHE-JOUBERT, élue de l'Epine membre de la CIA, Monsieur Hervé GALLAIS, élu délégué Voirie de l'Epine.

Par mail du 2 juin, les services techniques de la ville de l'Epine ont informé que *« l'aménagement rue Saint Jean, est conforme et validé par le Département dont les services se sont déplacés sur place). La haie de droite a été coupée et un passage piéton est en cours de réalisation (demande à faire auprès du Département). »*

Rencontre avec les représentants de l'APF 85

La Commission a été invitée à prendre connaissance des deux courriers des représentants de l'APF 85 adressés le 18 janvier et le 30 mars au Président de la Communauté de Communes ainsi que des réponses apportées.

Une réunion s'est tenue le 26 octobre 2023 en présence de Mesdames Muriel COUILLON, Joyce JOUS, Ines LEBANSAIS, Monsieur Paul TEXIER, représentants de l'APF, Messieurs Fabien GABORIT, Président de la Communauté de Communes, Jacques BOBIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'accessibilité, et Yan BALAT, Maire de Noirmoutier en l'île.

Il a été souligné que la question du handicap est un sujet qui tient particulièrement à cœur les élus locaux.

Il a notamment été rappelé l'importance de s'appuyer sur des personnes concernées par le handicap pour les projets d'aménagements publics. En outre, il est important de prendre en considération les 4 types de handicap.

Le Président de la Communauté de Communes a confirmé le souhait que soit poursuivi le partenariat avec l'APF pour les projets portés par la collectivité.

Les représentants de l'APF ont évoqué l'élaboration d'un règlement par la CIA, fixant des délais de réponses des communes aux demandes formulées par la commission. Ils proposent qu'un délai soit arrêté pour un retour sur les préconisations faites lors des commissions et qu'un calendrier intégrant les travaux à réaliser soit transmis.

Il a été souligné qu'une réflexion collégiale est portée par la CIA pour les questions d'accessibilité à l'échelle de l'île. Néanmoins, elle ne peut se substituer aux communes.

Le Président de la Communauté de Communes et le Maire de Noirmoutier en l'île ont confirmé leur volonté pour que soit associée la CIA à l'ensemble des projets intercommunaux et municipaux et travailler en concertation à l'APF, dont les représentants sont invités à participer aux réunions publiques.

À l'issue des échanges, il a semblé pertinent que l'APF 85 organise une rencontre par an avec les communes pour échanger sur les projets à venir. Ces temps d'échanges devraient se tenir dès l'automne pour évoquer les aménagements à prévoir pour la saison prochaine.

Pour conclure, le Président a suggéré la rédaction d'un protocole engageant la Communauté de Communes à faire appel à la CIA pour l'ensemble des projets d'aménagements intercommunaux (bâtiments, locatifs...).

Aussi, à l'issue de cette réunion, **il a été proposé aux membres de la CIA de participer à une réunion de présentation de l'avant-projet sommaire du projet locatif porté par l'intercommunalité, rue de la Frelette, à Noirmoutier en l'île, en présence du Cabinet OPS, le 6 décembre.**



Esquisse OPS

C – LES STATIONNEMENTS

a) Sur le site du Gois

Lors de la Commission du 21 décembre 2022, il avait été indiqué que les travaux pour la réalisation d'un stationnement PMR sur le site du Gois, côté perré, serait entrepris par la ville de Barbâtre, avant la saison prochaine. **Trois nouvelles places PMR ont ainsi été créées par les services de la Mairie de Barbâtre.**

Un courrier a été adressé au Conseil Départemental rappelant que cette demande de création de places supplémentaires sur le site du Gois a été réitérée à plusieurs reprises lors des réunions et, la saison estivale arrivant, la Commune de Barbâtre a réalisé ces installations.

La commune de Barbâtre a été remerciée pour cette réponse apportée à cette sollicitation de la Commission, faite à maintes reprises.

b) Près du cimetière de l'Epine

Par ailleurs, il avait été question que soit examinée en commission « Voirie » de la ville de l'Epine, la possibilité de créer un stationnement PMR près du cimetière.



Par mail du 2 juin, les services techniques de la ville de l'Epine ont informé que *« pour la place PMR au cimetière, la demande était plus du côté de la Salangane. Suite à la commission Voirie du 23 mai, il a été décidé de créer un stationnement en face du cabinet de massage, avec un léger décalage sur la droite »*.

Madame Joyce JOUS a informé de la création / réfection de 4 autres places sur la Commune de l'Epine, avec laquelle elle est en lien régulièrement pour l'amélioration de l'accessibilité : en face et derrière l'église, au niveau de la poissonnerie, devant le tabac-presse.

c) Sur la Commune de Noirmoutier en l'île

A été évoqué le stationnement créé rue de la Gare à Noirmoutier en l'île lequel n'apporte pas satisfaction : il n'est pas sécurisé et le panneau est gênant à l'ouverture de la porte de la voiture.

A été réitérée la proposition de la CIA d'être consultée en amont pour les aménagements ; ses membres ont une expertise qui peut servir les collectivités.

Lors de la réunion du 19 octobre, Madame Joyce JOUS a indiqué qu'un travail important a été fait avec les services techniques de Noirmoutier en l'île sur l'ensemble des places PMR de cette commune : des préconisations ont été émises.

d) Projet d'une carte interactive recensant les stationnements PMR et les sanitaires accessibles

À l'issue des échanges qui se sont tenus lors de la réunion du 13 juillet, une carte recensant les stationnements PMR (privés et publics) sur la Commune de Noirmoutier en l'île a été diffusée auprès des membres de la commission.

Au total, selon les informations communiquées, sont répertoriés sur cette commune :

- 84 sites de stationnements PMR
- 124 stationnements PMR :
 - 16 sur l'Herbaudière
 - 5 au Vieil
 - 93 dans le centre de Noirmoutier en l'île (cimetière, stade inclus)
 - 10 dans le Bois de la Chaise

Il a été proposé aux 3 autres communes de réaliser ce type d'inventaire.

Toutes ont fait part de leur intérêt pour cette démarche ; ce travail est en cours. 26 places PMR ont ainsi été dénombrées à Barbâtre. L'ensemble des services techniques municipaux sont en relation avec le Responsable SIG de la Communauté de Communes pour que les données soient renseignées sur l'outil Isigéo, afin de permettre leur traitement et leur partage.

Monsieur Martin PAILLART a présenté, le 19 octobre 2023, aux membres de la commission l'outil informatique utilisé.

Les informations seront renseignées par les services techniques. La Commission propose **la création d'une carte consultable du public depuis le site internet de la Communauté de Communes, voire de l'Office de tourisme, répertoriant, non seulement les stationnements PMR, mais également les sanitaires accessibles.**

D – LOISIRS ET TOURISME

a) Les activités balnéaires

Noirmoutier en l'île

Les services techniques de la ville de Noirmoutier en l'île ont informé la Communauté de Communes du renouvellement de l'installation des tapisrouls sur **la plage des Sableaux**, à compter du 21 avril. La demande de la Commission a été entendue : le retrait du tapisroul s'est fait plus tardivement dans la saison, ce qui a été fortement apprécié des usagers, d'autant plus au vu de la météo dont l'île a profité sur l'arrière-saison.

Madame Muriel COUILLON a relevé que les stationnements PMR supplémentaires et l'arrêt à proximité du gratibus de cette plage sont des atouts.

Ce site propose **5 emplacements PMR**. Par ailleurs, **un tiralo est mis à disposition des usagers** par les surveillants de la plage.

Lors de la Commission du 13 juillet, a été évoquée la demande d'une personne qui loue un meublé accessible que soit réinstallé le platelage sur **la plage de la Linière**. Cette demande a été prise en considération et l'aménagement réalisé dans les jours qui ont suivi la réunion.



La Guérinière

La plage de l'Atlantique est désormais équipée d'un platelage plus long. Madame Joyce JOUS a sollicité l'installation d'une rambarde le long du tapis pour la saison prochaine.

Il est, par ailleurs, envisagé de rendre accessible la cale de la rampe sur la Commune de la Guérinière.

Barbâtre

Comme annoncé par Monsieur GIBIER lors des échanges du 21 décembre 2022, la Commune de Barbâtre est dotée **de 2 nouveaux tiralos**. Ces équipements ont été offerts par l'association Carisport à la commune de Barbâtre, à l'initiative de l'Association Sportive et Culturelle de la Guérinière qui organise des sorties en joëlette et qui a reçu le soutien de la ville pour cette activité.

La gestion d'un tiralo a été confiée au camping des Onchères, et celle du second à l'école de voile de Barbâtre. L'Office de tourisme a été informé de la disponibilité de ces nouveaux équipements dont la réservation est simple : il suffit de présenter la carte PMR.

Mise à disposition d'un déambulateur de plage

Un déambulateur de plage a été remis à l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier ». La possibilité de mise à disposition de ce matériel a été relayée aux communes ainsi qu'à l'Office de tourisme pour diffusion auprès des CCAS, campings, personnes concernées...

*Déambulateur de plage réservable, par mail,
auprès de l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier »
(grandirensemble.noirmoutier@gmail.com)*



b) Organisation d'une sortie nature

Une sortie nature était proposée le samedi 13 mai après-midi dans le cadre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, en partenariat avec l'évènement « **Nature et jardin** », organisé par la Communauté de Communes.

Le rendez-vous était donné au parking du Moulin de la Bosse à l'Epine.



Une trentaine de personnes ont participé à 2 ateliers encadrés par des guides animateurs, Gwénaëlle DE PILLOT et Jean-Noël PITAUD, pour une invitation à une connexion à l'environnement, un éveil des sens et une découverte de la biodiversité de la dune.

Les participants à l'animation vélo ont rejoint le goûter qui clôturait cet après-midi ; au final, **une soixantaine de personnes se sont rassemblées autour de ce moment convivial.**

c) Label Tourisme et Handicap pour l'hôtel Jacobsen

Un guide « aides à la visite pour les publics en situation de handicap » a été actualisé et approfondi par le service de l'hôtel Jacobsen pour la saison 2023.

Les membres de la CIA ont été consultés pour l'élaboration de ce livret d'accessibilité de l'hôtel Jacobsen : Mesdames Muriel COUILLON et Joyce JOUS ont été associées à ce travail, qui correspond à la première étape de la demande de label « Tourisme et handicap ».

Par ailleurs, un contact a été établi avec Madame POTIER, référente à Vendée expansion, pour l'obtention de cette marque. Une visite « test » a été réalisée le 17 octobre avant que soit organisée la visite d'évaluation par l'organisme extérieur, qui est « Accessitour ».

Le musée est positionné convenablement ; quelques ajustements sont à réaliser (panneaux à abaisser, par exemple) pour permettre l'obtention du label pour deux types de handicap, moteur et auditif.

S'agissant du handicap mental, il pourrait être envisagé la réalisation d'un guide spécifique.



Pour ce qui concerne le handicap visuel, la structure du bâtiment rend difficile son adaptation à ce handicap. Par ailleurs, il s'avère que certains équipements réalisés pour le handicap moteur deviennent dangereux pour les visiteurs en situation de handicap visuel : écrans inclinés, sur pied, difficilement détectables avec une canne, par exemple.

Monsieur Claude MERCERON a proposé de procéder à une visite test avec une personne atteinte de cécité.

L'Office de tourisme souhaite également s'engager dans cette démarche.

E – ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

a) Journées de sensibilisation aux handicaps

Dans le cadre de la convention qui lie le Centre de Gestion au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans les Fonctions Publiques (FIPHFP), il a été décidé d'organiser **deux journées de sensibilisation** aux différents types de handicaps, le mercredi 21 juin et le mardi 21 novembre 2023.

Quatre types de handicaps ont été abordés :

- Handicap moteur et maladies invalidantes ;
- Handicap auditif ;
- Handicap visuel ;
- Handicap psychique.

HANDICAPS



Ces journées, organisées en partenariat avec les associations locales concernées, sont ouvertes à tous les agents de la Communauté de Communes, et aux élus.

L'objectif est de mieux comprendre le handicap d'un collègue ou d'un administré et d'éviter les comportements inadaptés du fait de la méconnaissance du handicap.

Madame Muriel COUILLON a fait part de son ressenti suite à la journée de sensibilisation à laquelle elle avait participé ainsi que 2 agents de la Communauté de Communes, le mercredi 21 juin ; cette journée de sensibilisation a été, pour elle, très enrichissante et forte en émotions.

Ce sont 16 agents de la Communauté de Communes et 3 élues qui ont bénéficié de cette formation depuis 2014.

b) Projection du film « WE HAVE A DREAM », un film documentaire de Pascal PLISSON



Le film « We have a dream », traitant la condition des enfants en situation de handicap à travers le monde, a été projeté auprès des collégiens de l'île de Noirmoutier le vendredi 17 novembre après-midi au cinéma, en présence du réalisateur, Pascal PLISSON ; cette séance, prise en charge par la Communauté de Communes, a clôturé un cycle de sensibilisation à la différence proposé aux élèves. Une diffusion auprès du grand public a également été faite.

c) Présentation des actions menées dans le cadre du Plan Local Unique Santé Social (PLUSS)

Madame Lucie VIDAL, Coordinatrice PLUS, a procédé à une présentation des actions menées dans le cadre du PLUS.

Un Contrat Local de Santé a été signé avec l'ARS Pays de la Loire, et une convention conclue avec la CAF. Un diagnostic sur la santé et le domaine du social a été réalisé sur l'ensemble du territoire. **L'objectif est d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants**, de faire connaître les dispositifs existants et mutualiser les moyens disponibles sur le territoire.

Quatre axes ont été définis ; l'axe n°2 concerne l'accès aux soins, le parcours de santé. Il est notamment question de repérer dès le plus jeune âge les enfants porteurs de handicap. Ce travail doit se faire en lien avec la MDPH, les professionnels de santé...

Des difficultés liées à la mobilité et l'accès aux services spécialisés ont été relevés sur l'île. Une réflexion est en cours pour que ces services puissent venir sur l'île et ainsi éviter aux enfants de se déplacer sur Challans.

F – SCOLARITÉ POUR TOUS / CLASSES ULIS ILE DE NOIRMOUTIER

Par mail du 4 juillet 2023, Monsieur Brice PAJOT, Coordonnateur PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et ULIS, a confirmé la stabilité des effectifs pour le dispositif ULIS : 1 élève à l'école élémentaire Richer et 5 élèves au Collège Molière.

Monsieur Claude MERCERON a informé que Monsieur PAJOT a porté **un projet mixte « SEGPA/ULIS »** afin de permettre aux enfants orientés SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) de rester scolarisés sur l'île de Noirmoutier, étant précisé que les classes SEGPA sont à Challans.

Lors de la réunion du 19 octobre, Monsieur Claude MERCERON a souhaité témoigner de la situation de la classe ULIS.

Lors de la rentrée de septembre, il a été question d'un problème de moyens et non d'effectifs. Le collège Molière a besoin de 5.25 ETP d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH). Or, 4.25 ETP ont été attribués : il manque donc un emploi à plein temps. La situation est difficile pour les enfants, l'équipe enseignante, les familles.

De plus, les difficultés de recrutement des AESH sont encore plus prégnantes sur le territoire insulaire. Des candidatures ont été présentées mais finalement les postes n'ont pas été ouverts.

Cette difficulté est rencontrée chaque année mais cette année, la situation est encore plus problématique avec l'accueil d'un enfant autiste.

À la demande de la commission, un courrier alertant sur le manque de moyens mis à disposition du collège Molière pour l'accueil des élèves au sein du dispositif ULIS et relayant sa vive inquiétude quant à la situation des familles concernées, a été adressé à Madame Isabelle RIVIÈRE, Vice-Présidente du Conseil départemental et à Monsieur CHINOUR, Directeur de la MDPH.

G - PERSPECTIVES 2024

- ✓ Réalisation d'une **carte interactive recensant les sanitaires accessibles et les stationnements PMR** sur l'ensemble de l'île
- ✓ Obtention du **label Tourisme et Handicap hôtel Jacobsen** pour les handicaps moteur et auditif
- ✓ Recherches sur les outils existants d'**aide à la baignade**
- ✓ Participation des membres de la Commission aux **projets publics d'aménagements de voirie et autres**

